



BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 961.601

Procédé et dispositif pour la fixation correcte des plumes de stylographes.

Société dite : ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE résidant en France (Seine).

Demandé le 28 janvier 1948, à 14^h 30^m, à Paris.

Délivré le 21 novembre 1949. — Publié le 16 mai 1950.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Le présent brevet a pour objet un procédé de fixation des plumes de stylographes, destiné à assurer, par des moyens simples, efficaces et peu coûteux, le maintien de la plume dans sa position optima, par rapport à l'ensemble des autres organes.

Le procédé de l'invention consiste à prévoir, dans le support de la plume, généralement appelé conduit, une ou des cavités dans lesquelles viennent s'engager une ou des saillies faisant partie de la plume elle-même, et qui assurent à celle-ci une position invariable. L'invention a également pour objet la méthode de montage du stylographe qui consiste à supprimer, grâce aux cavités et saillies ci-dessus, toute opération délicate d'ajustage et de réglage de la position de la plume.

L'invention s'applique, naturellement, aux stylographes de tous types et modèles habituels, mais elle présente un intérêt tout particulier pour la construction des stylographes du type plus récent, dit à plume capotée.

En effet, dans cette construction, la saillie très réduite de la plume par rapport à la section qui la recouvre à peu près complètement rend le réglage de la plume particulièrement difficile,

Les figures ci-après feront mieux comprendre la portée de l'invention :

La fig. 1 représente, en coupe longitudinale, la partie avant d'un stylographe du type habituel ;

La fig. 2 représente, également, en coupe longitudinale, la partie avant d'un stylographe de même modèle, mais dont la plume est fixée suivant le procédé de l'invention ;

La fig. 3 représente, en coupe longitudinale, la partie avant d'un stylographe à plume capotée, réalisée suivant le procédé de l'invention ;

La fig. 4 représente, en plan, une plume réalisée conformément à l'invention avant pliage des saillies ;

Et la fig. 5, la même plume, en coupe, suivant le plan *a-b* de la fig. 4 après pliage des saillies.

Dans la fig. 1, on voit le corps du stylographe 1 qui porte la section avant 2 pourvue d'un orifice cylindrique 3 dans lequel on place le support de la plume 4, généralement appelé conduit.

Le montage se fait en introduisant le conduit 4 et la plume 5 dans la section 2 et c'est une opération relativement délicate en raison des déplacements possibles de la plume par rapport à la section et au conduit.

Dans les fig. 2 et 3, les pièces correspondantes sont désignées par les mêmes références que dans la fig. 1.

5 Dans la fig. 2, le conduit 4 porte une encoche ou entaille 6 et la plume 5 comporte une saillie 7 qui vient se loger dans l'entaille ; il est, dès lors, impossible à la plume de se déplacer par rapport au conduit, au cours du montage.

10 Dans la fig. 3, le conduit 4 porte, également, une encoche 6 dans laquelle vient se loger la saillie 7 de la plume. Ici, la section 2 a été prévue pour enrober la plume jusqu'àuprès de son extrémité et, de ce fait, 15 il est évident que le montage ordinaire de la plume devient particulièrement difficile, alors qu'au contraire, dans le procédé de l'invention, il ne présente plus ni difficultés, ni aléas, la plume étant ancrée, en quelque 20 sorte, sur le conduit, il suffit de pousser celui-ci dans son logement de la section pour que la plume le suive dans sa position immuable optimum.

25 La fig. 4 représente, à titre d'exemple, une plume réalisée conformément à l'invention avant pliage suivant le pointillé *p.p.* des saillies arrière 8 et 9 de la queue de la plume.

30 La fig. 5 représente la même plume en coupe, suivant le plan *a-b* de la fig. 4. On notera que la forme donnée aux saillies, de part et d'autre de l'axe de la plume, leur permet de se loger dans les cavités correspondantes du conduit, sans obstruer le canal 35 d'alimentation de la plume en encre, qui est généralement disposé en dessous de l'axe longitudinal de la plume.

Bien entendu, l'invention pourra être réalisée de multiples façons sans en changer

la nature, qui consiste à prévoir, sur le conduit, une ou des cavités ou rainures où viennent s'encastrier une ou des saillies correspondantes de la plume. 40

On pourra, par exemple, former ou rapporter, sur la plume, par tous moyens appropriés, des pliages, des tétons, etc., le tout 45 étant disposé de façon à ce que la plume et le conduit, rendus solidaires par le procédé de l'invention, puissent être, ensuite, insérés dans la section par glissement de 50 l'ensemble dans la cavité correspondante de la section, et de façon à ce que les saillies de la plume n'obstruent pas le canal d'alimentation de la plume en encre, canal qui 55 passe, généralement, sous l'axe longitudinal de la plume.

RÉSUMÉ.

La présente invention comprend :

1° Le procédé qui consiste à disposer sur le conduit des stylographes une ou des 60 cavités ou rainures dans laquelle ou lesquelles viennent s'engager une ou des saillies de la plume, assurant ainsi à la plume une position invariable et supprimant toutes opérations délicates d'ajustage et de 65 réglage de la position de ladite plume ;

2° La disposition de la ou des saillies de la plume est effectuée en dehors du conduit d'alimentation en encre de la plume ;

3° L'utilisation particulière du procédé de 70 l'invention dans les stylographes dits à plume capotée ;

4° Les modes de réalisation de l'invention ci-dessus décrits à titre d'exemples.

Société dite : ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE.

Par procuration :

Office E. WEISS et C^o.

